

Installation des Autorités communales

Procès-verbal d'assermentation

Législature 2022 – 2026

Le **Conseil communal d'Oron** convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour samedi 18 décembre 2021 à 14h00, afin de procéder :

- 1. A l'assermentation des membres du Conseil communal**
- 2. A l'assermentation des membres de la Municipalité**

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par Madame le Préfet qui préside les opérations.

Elle annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des élections communales, elle n'a relevé aucune irrégularité d'une part, et d'autre part aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections ; elle déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

1. Installation du Législatif

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal

Madame le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel des conseillers et conseillères.

A l'appel de son nom, chaque conseiller, chaque conseillère solennise la promesse. Ils sont de ce fait installés membres du Législatif communal d'Oron pour entrer en fonction le 1^{er} janvier 2022.

Nombre des membres assermentés : ...**58**.....selon liste annexée.

2. Installation de l'Exécutif

Madame le Préfet, après s'être assurée qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, M. le Syndic et chaque municipal et municipale solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

Ce sont :

Syndic : M. Olivier Sonnay

Municipales / municipaux :

M. Thierry Ménétrey

M. Eric Ramseyer

M. Romain Richard

Mme Monique Ryf

M. Daniel Sonnay

Mme Anne-Cécile Uldry

3. Nominations (art. 89 LC)

En préambule, Madame le Préfet donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11, 12 et 23 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

Elle désigne comme secrétaire provisoire : Mme Lorraine Bard

Elle fait appel aux scrutateurs provisoires : Mmes Laurence Bellon et Maude Chollet

Election du Président du Conseil jusqu'au 30 juin 2023

☒ **Election tacite :**

Un/e seul/e candidat/e est présenté pour pourvoir le poste de Président/e

Est élu Mme / M. Chollet Fabrice

☐ **1^{er} Tour (Majorité absolue) au scrutin individuel secret**

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Obtiennent des voix :

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls : valables :

Est élu Mme / M. avec voix ☐ tacite voix éparses

Election du / de la secrétaire du Conseil pour la législature

☒ **Election tacite :**

Un/e seul/e candidat/e est présenté pour pourvoir le poste du/de la secrétaire du Conseil

Est élu Mme / M. Bard Lorraine

☐ **1^{er} Tour (Majorité absolue) au scrutin individuel secret**

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Obtiennent des voix :

2^{ème} Tour éventuel (Majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Est élu Mme / M., avec voix ☐ tacite
voix éparses

Procès-verbal lu et adopté séance tenante.

Le Préfet
F Siegrist
Florence Siegrist

La secrétaire
L Bard
Lorraine Bard